



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} décembre 2016**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Christian BENOIT, Raymonde MUTABAZI, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Laure d'HARCOURT, Charles-Alexandre ORTONNE, Annick THOMASSET, Michel MARGAND

Excusés : Baptiste CHASSET (a donné pouvoir à Charles ORTONNE)
Gilles AUTHIER (a donné pouvoir à Raymonde MUTABAZI)
Nadine BIARD (a donné pouvoir à Annick THOMASSET)
Corinne AUCAGNE (a donné pouvoir à Christian BENOIT)
Emmanuel FELLOTT (a donné pouvoir à Pierre-Yves BURLLOT)
Sylviane AULAS (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN)

Secrétaire de séance: Laure d'HARCOURT

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance en proposant d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour qui est accepté par le Conseil municipal :

- Point 2 : Décision modificative - Fond de Péréquation Intercommunal et Communal

Le compte rendu du Conseil municipal du 3 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. DELIBERATION : CONVENTION ENTRE LA CARRIERE DE RIVOLET ET LA COMMUNE DE RIVOLET – PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES DEGRADATIONS

Une convention a été établie entre la commune et la carrière de Rivolet pour les travaux de voirie à envisager causés par l'activité de la carrière de Rivolet. Celle-ci prendra 97.50% en charge des travaux et la mairie 2.50%. Cette convention est valable pour toute la durée de l'exploitation à savoir jusqu'au 18 octobre 2043.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur la convention entre la carrière de Rivolet et la commune de Rivolet.

2. DECISION MODIFICATIVE - FOND DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (F.P.I.C.)

Le F.P.I.C. est versé par la commune à l'Etat qui le redistribue pour un meilleur équilibre entre les « communes riches » et « les communes pauvres » en se basant sur le pouvoir fiscal des habitants.

Il était de 741 € en 2014, 1 291 € en 2015 et de 2 490 € en 2016. Pour 2016, le budget prévisionnel prévoit 1 300 €. La différence (1 190 €) sera prise sur le compte « Honoraires».

Cette décision modificative a été votée à l'unanimité par le Conseil municipal.

3. INFORMATIONS DIVERSES

- *L'Attribution de compensation concernant la voirie a été acceptée par l'agglomération. Le versement des sommes nécessaires à l'entretien de la voirie se fera par le moyen des attributions de compensation. L'agglomération de Villefranche a accepté la demande du Conseil municipal de Rivolet.*
- *Les maires des petites communes sont en désaccord sur le pacte fiscal et financier de l'agglomération qui consiste à verser aux communes plus « grosses » (« pauvres » par rapport au pouvoir fiscal et au revenu par habitant) une dotation de solidarité ce qui engendrerait une diminution des attributions de compensation pour les petites communes.*
- *Une réunion de la commission « Gestion du personnel » a eu lieu le 30 novembre 2016 pour étudier le nombre d'heures de travail de Madame Corinne DESIGAUX. 2 heures supplémentaires par semaine (décharge du ménage de la garderie au profit de la salle des fêtes) lui avaient été accordées au dernier Conseil municipal. Ses horaires sont actuellement 5h-7h30, 10h-16h. Un nouveau rendez-vous avec Madame Corinne DESIGAUX et la commission « Gestion du personnel » est envisagé et une nouvelle proposition sera faite au prochain Conseil municipal.*
- *La précédente secrétaire de mairie bénéficiait de l'IAT (Indemnité Administrative et de Technicité) et de l'IEMP (Indemnité d'Exercice et de Missions des Préventions) de manière nominative. Madame Céline THOMAS n'a pas reçu ces indemnités depuis sa prise de poste (septembre 2011) et demande à pouvoir en bénéficier. La mairie est en attente de la réforme sur les indemnités et pour laquelle une réunion d'informations est prévue prochainement. Un entretien avec Madame Céline THOMAS sera envisagé après cette réunion d'informations.*
- *Il est nécessaire de faire des demandes de subventions auprès de la Région, dès que possible, pour des projets, devis...
Le grand projet est la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'école en 2017 et de l'auberge en 2018.
L'aménagement paysager de la salle des fêtes est planifié en mars-avril 2017 (versements des subventions prévus).
Plusieurs idées ont été données pour les projets futurs :*
 - *Réfection du cimetière*

- *Aménagement de la zone de loisirs (toboggan...)*
- *Numérotation et dénomination des rues*
- *Il y a 228 249.12 € en trésorerie sur le compte 515 – somme qui permettra de rembourser les lignes de trésorerie sans pénalité.*
- *Une information est donnée concernant l'éco-chèvre : elle propose une solution écologique pour gérer de manière naturelle les espaces verts communaux, urbains, industriels et privés. L'éco-pâturage des animaux herbivores favorise l'équilibre de l'écosystème.*
- *Le broyage des végétaux est prévu début 2017.*
- *Le devis du ralentisseur est en cours car il a fallu le modifier (8 mètres de long). Les travaux sont prévus en février 2017.*
- *La famille PROVENZANO demande un jour de disponible dans la semaine pour pouvoir vendre les spécialités italiennes à Rivolet. La discussion est en cours, notamment avec l'aubergiste.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h01.